MANUEL D'UTILISATION

Comment d'eclarer

LA TAXE DE SÉJOUR

SUR LA PLATEFORME



= Montagnes du jura



SOMMAIRE

INTRODUCTION

Taxe de séjour Plateforme de déclaration en ligne	page 3 page 3
PRÉSENTATION	
Page d'accueil	pages 4 & 5
CALCULATRICE	
Mode de calcul de la taxe de séjour Hébergement non classé Hébergement classé	pages 6 & 7
VOTRE ESPACE PERSONNEL	
Vérifier vos informations Vos coordonnées Vos hébergements	["] page 8
PROCÉDURE DE DÉCLARATION	
Comment remplir le formulaire	
Hébergement non classe Hébergement classé	page 9 & 10 page 9 page 10
FIN DE PROCÉDURE	
Valider votre déclaration	
Quitter votre espace personnel	page 11 page 11
RÉGLER LA TAXE DE SÉJOUR	
Télécharger son reçu de déclaration Paiement de la taxe de séjour	page 11 page 11

INTRODUCTION

TAXE DE SÉJOUR

La taxe de séjour est collectée durant toute l'année civile par l'ensemble des hébergeurs touristiques, quel que soit leur statut, auprès de toute personne qui séjourne une nuit au moins à titre onéreux sur le territoire du Haut-Bugey, qui n'est pas domiciliée dans l'une de ses communes et n'y possède pas non plus une résidence à raison de laquelle elle est passible de la taxe d'habitation.



collecte de la taxe du 1er janvier au 31 décembre

Une déclaration à faire 2 fois par an suivant ces périodes :

> au + tard le 15 octobre pour la période du 1er avril au 30 septembre

> au + tard le 15 avril pour la période du 1er octobre au 30 mars

PLATEFORME DE DÉCLARATION EN LIGNE

1 - Munissez-vous de votre identifiant et de votre mot de passe reçus par mail ou remis en main propre.

2 - Connectez-vous à la plateforme informatique : *https://ts-hautbugey.consonanceweb.fr/*





La plateforme de déclaration vous permet également d'avoir accès à une présentation de la taxe de séjour et la législation correspondante.

PRÉSENTATION

PAGE D'ACCUEIL



- > classement touristique
- > guide pratique de la taxe de séjour

hébergements, à l'historique de vos déclarations

VOTRE CONTACT A HAUT-BUGEY TOURISME

- > Christelle Lombard
- > tél 06 44 81 83 69
- > c.lombard@hautbugey-tourisme.com

BOUTON «JE DECLARE EN LIGNE»

 > Une fois familiarisé avec cette plateaforme de déclaration en ligne, vous pourrez accéder directement depuis la page d'accueil au formulaire de déclaration
 > identifiant et mot de passe vous seront

demandés

JE DECLARE EN LIGNE

Cette plateforme s'adresse aux hébergeurs. Elle permet d'effectuer ses déclarations en ligne, d'expliquer les fondements de la taxe de séjour et l'application de sa perception sur le territoire.

Nous restons par ailleurs à votre disposition en nous contactant directement :

SERVICE TAXE DE SEJOUR Haut-Bugey Tourisme 14 Rue DR Mercier 01130 Nontue

Tél · 06 44 81 83 69

Email : c.lombard@hautbugey-tourisme.com

Accistance technique : support@consonanceweb.com / 05 55 23 15 81

CALCULATRICE

> Vous pouvez accéder au simulateur de la calculatrice à tout moment, sans vous connecter

> Cet outil peut vous servir quand vous êtes face au client pour calculer le montant de sa taxe de séjour

> La calculatrice vous servira lors de votre déclaration semestrielle (son utilisation est décrite page suivante)

• NOS COORDONNEES

Q

SERVICE TAXE DE SEJOUR Office de Tourisme 14 Rue DR Mercier 01130 Nantua Tél : 06 44 81 83 69

Email : c.lombard@hautbugeytourisme.com

Assistance technique :

support@consonanceweb.com

05 55 23 15 81

Envoyer un email



Simulation taxe de sejour 2019 : Accéder au simulateur

DOCUMENTS

- Délibération du 25 septembre 2018
- Délibération du 31 janvier 2019
- Grille tarifaire de la taxe de séjour
- Modèle de registre du logeur
- Manuel d'utilisation de la plateforme

UNE LISTE DE DOCUMENTS UTILES

- > Délibérations
- > Grille tarifaire de la taxe de séjour
- > Modèle de registre du logeur
- > Mode d'emploi plateforme

CALCULATRICE

MODES DE CALCUL DE LA TAXE DE SÉJOUR

Sur tout le territoire du Haut-Bugey, le montant de la taxe de séjour est calculé **au réel**. Il existe cependant un calcul différent, que vous soyez propriétaire d'un **hébergement classé** (unité de calcul en euros) **ou non classé** (calcul à 3 %, à l'exception des hébergements de plein air).





Petit rappel sur le classement et la labellisation des hébergements

Le seul critère à retenir pour déterminer le mode de calcul de la taxe de séjour est le classement de votre hébergement par un organisme accrédité. L'obtention de ce classement se traduit par l'octroi d'une à cinq étoiles.



A savoir : Le classement en étoiles n'existe pas pour certains hébergements ; c'est le cas par exemple des chambres d'hôtes* et gîtes d'étape ou de séjour.

La labellisation d'un hébergement permet d'intégrer un réseau privé comme Clévacances, Accueil Paysan, Gîtes de France, Clé verte, ... qui favorise la promotion touristique. En aucun cas ces labels ne sont pris en compte pour le mode de calcul de la taxe de séjour.

HÉBERGEMENT NON CLASSÉ*

1 - Cliquer sur la dernière ligne^{*} du tableau qui correspond aux hébergements non classés

- 2 Renseigner le prix de la nuitée hors taxe
- 3 Renseigner le nombre de nuits
- 4 Renseigner le nombre total d'occupants

5 - Renseigner le nombre de personnes assujetties (ne pas prendre en compte les personnes exonérées de la taxe de séjour)

HÉBERGEMENT CLASSÉ

1 - Cliquer sur type d'hébergement/ catégorie de classement en étoiles

- 2 Renseigner le nombre de nuits
- 3 Renseigner le nombre de personnes assujetties (ne pas prendre en compte les personnes exonérées de la taxe de séjour)

vous obtenez le montant total de la taxe de séjour et la part de la taxe additionnelle

*la tarification d'une chambre d'hôtes est la même que celle d'un hôtel 1 étoile, soit 0,44 € (voir grille tarifaire)

	Catégories d'hébergements	Tarif
	Palaces	1.65€
	Hôtels de tourisme 5 étailes () : des las de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	1.65€
	Hôtnis de nui sine rélaires, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1.65€
JUNIE	ters de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0.77€
EMPLE	Harels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5	0.55€
ON CLA	Hotels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0.44€
	Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0.44€
	Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0.22€
	Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air. Pourcentage entre 1 et 5%. Tarif plafonné à 1.65 €. (dont ajout de taxe additionnelle : 0.15 €, après calcul du tarif)	3.00

2 SAISISSEZ vos informations

5 SAISISSEZ

- > une chambre d'hôtes
- > à 150 € la nuit
- > occupée par 5 adultes
- et 1 enfant
- > pendant 3 nuits

CLASSÉ

	3.00 % (taux appliqué)
Prix de la nuitée en € HT du logement :	150
Nombre de nuits :	3
Nombre d'occupants :	6
Nombre d'assujettis :	5
	15 NUITÉES SOIT 12.45 € DONT 10% DE TAXE ADDITIONNELLE (1.20 €)



> une location 3 étoiles > occupée par 5 adultes et 1 enfant > pendant 3 nuits

Calcul du montant à perce	evoir
	0.77 € (Tarif annliqué)
	(1cm1 cdp)nduc)
Nombre de nuits :	3
Nombre d'assujettis :	5
	15 NUITÉES SOIT 11.55 €
	DONT 10% DE TAXE ADDITIONNELLE (1.05 C)

VOTRE ESPACE PERSONNEL

VÉRIFIER VOS INFORMATIONS





PROCÉDURE DE DÉCLARATION

PÉRIODE DE DÉCLARATION

Le Coordonnées 👚 Mes hébergements		Déclarer			Mes états		
Nom de l'hébergement	Adresse	Туре	Nombre d'étoiles	Capacité maxi	Mail	Période de déclaration	
						Choisissez une périor v	
Pour choisir cliquez sur	[.] <mark>la périod</mark> le menu d	<mark>e de dé</mark> léroular	claration so t «choisisse	<mark>ouhaitée</mark> , ez une pé	riode de c	déclaration»	

et sélectionnez la période qui vous intéresse

HÉBERGEMENT NON CLASSÉ : EXEMPLE pour une location de 6 pers. COMMENT REMPLIR LE FORMULAIRE : À CHAQUE SÉJOUR

Exemple d'un gîte non classé occupé du 17 au 24 août par 6 personnes dont 4 adultes et 2 enfants dont le tarif HT de la nuit est de $85 \in$ > le client devra payer 13,16 \in de taxe de séjour

DÉCLARATION 1ER SEMESTRE 2019

Début	Fin	Nbre d'occupants	Nbre d'assujettis	Nbre d'exonérés	Tarif logement HT € / nuit	TSU	TOTAL	
17/08/2019 nombre de nuits : 7	24/08/2019 nuitées taxées : 28	6	4	2	85	0.47 €	13.16€	0
jj/mm/aaaa nombre de nuits :	jj/mm/aaaa nuitées taxées :							0
			1ER 5	SEMESTRE 2019	- TOTAL À REVI	ERSER	13.16€	0

Retour

Cliquer sur 📀 en fin de ligne pour déclencher le calcul de la taxe et développer une nouvelle ligne de saisie

Déclarer

A NOTER : les calculs du nombre d'exonérés et du montant de la taxe de séjour se font automatiquement

Bien penser à cliquer sur le bouton vert € Déclarer avant de quitter la page et vous déconnecter.

HÉBERGEMENT CLASSÉ : EXEMPLE pour un gîte classé ** de 4 pers. COMMENT REMPLIR LE FORMULAIRE : EN FIN DE SEMESTRE

DÉCLARATION 1ER SEMESTRE 2019

Collecte directe par l'hébergeur Description	Nombre de nuitées
Plein tarif 3	82 × 0.55 €
Exonérées 3	18 × 0 €
Taxe additionnelle départementale	dont 10%
Nombre de personnes logées	12
Justificatif	Titre: Justificatif_logeur_
Votre registre du logeur	Choisir un fichier Aucun fichier choisi
	Total 100 nuitées - 45,10 €

« Plein tarif » = nombre total de nuitées réalisées durant le séjour par les personnes logées non exonérées (soit les personnes de plus de 18 ans)

exemple :

2 adultes pendant 1 semaine, soit 14 nuitées 4 adultes pendant 2 semaines, soit 56 nuitées 3 adultes pendant 4 nuits, soit 12 nuitées

renseignez 82 nuitées (= 14+56+12)

« Exonérées » = nombre total de nuitées réalisées durant le séjour par les personnes logées exonérées (se référer à l'onglet «guide hébergeur») exemple :

2 enfants pendant 1 semaine, soit 14 nuitées 1 enfant pendant 4 nuits, soit 4 nuitées

renseignez **18** nuitées (= 14+4)

«Nombre de personnes logées» = nombre total de personnes accueillies durant le séjour exonérées + non exonérées.

renseignez 12 (= 9 adultes + 3 enfants)

Bien penser à cliquer sur le bouton vert € Déclarer avant de quitter la page et vous déconnecter.

Afin de joindre votre registre du logeur à votre déclaration, cliquez sur «choisir un fichier» et sélectionnez votre fichier numérique :

> Justificatif Votre registre du logeur

Titre: Registre_logeur_ Choisir un fichier Aucun fichier choisi

MODIFICATION ET FINALISATION

MODIFIER VOTRE DÉCLARATION

Vous pouvez modifier vos déclarations à tout moment jusqu'à la fin de chaque période de déclaration (15 avril et 15 octobre). Après ces dates, vous ne pourrez plus modifier. Cliquez sur «Mes déclarations» et choisissez la bonne période de déclaration puis cliquez sur le crayon vert de la colonne «Modifier».

L Cod	ordonnées	🕈 Mes hébergements	Déclarer 🛛 🖾 Mes ancienn	es déclarations <a> Mes éta	Mes états		
Mode	Hébergen	nent	Date déclaration	Période de déclaration	Montant	Modifier	Reçu
Réel	Gîte XXXX	XXX	10/09/2019	1er Semestre 2019	27.50€		€

Rappel semest

du 1er avril au 30 septembre > déclarer au + tard le 15 octobre du 1er octobre au 30 mars > déclarer au + tard le 15 avril

QUITTER VOTRE ESPACE PERSONNEL

en cliquant sur le bouton :

O Déconnexion

La déconnexion est vivement conseillée avant de quitter la plateforme

RÉGLER LA TAXE DE SÉJOUR

TÉLÉCHARGER SON REÇU DE DÉCLARATION

Dans l'onglet «Mes déclarations»* de votre espace personnel, vous avez la possibilité de consulter et de télécharger un reçu de votre déclaration en cliquant sur la flèche bleue «reçu».

*chaque hébergement doit faire l'objet d'une déclaration distincte

PAIEMENT DE LA TAXE DE SÉJOUR



La plateforme de déclaration ne permet pas le paiement en ligne. Comment faire ? > imprimer chacun des états du semestre concerné en cliquant sur la flèche bleue «reçu» de votre espace personnel > joindre le règlement correspondant libellé au Trésor Public

=> adresser le tout sans attendre ni facture ni titre du Trésor Public à : Trésor Public - 188 rue Anatole France - 01100 Oyonnax





MANUEL D'UTILISATION





Pour toute question concernant la taxe de séjour :

Christelle Lombard Responsable Lien aux hébergeurs

Haut-Bugey Tourisme c.lombard@hautbugey-tourisme.com port. 06 44 81 83 69

OFFICE DE TOURISME HAUT-BUGEY

ESPACE 3 LACS

14 rue du Docteur Mercier 01130 Nantua

Tél. +33 (0)4 74 12 11 57 info@hautbugey-tourisme.com www.hautbugey-tourisme.com



